

La France associative en mouvement

15ème édition Septembre 2017







Cécile BAZIN – Marie DUROS – Floriane LEGRAND Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET

Au sommaire de cette 15^{ème} édition

- 1. Les créations d'associations jusqu'en septembre 2017
- 2. Associations et bénévoles aujourd'hui
- 3. L'emploi dans les associations en 2016
- 4. Le moral des responsables associatifs au printemps 2017
- 5. En savoir plus



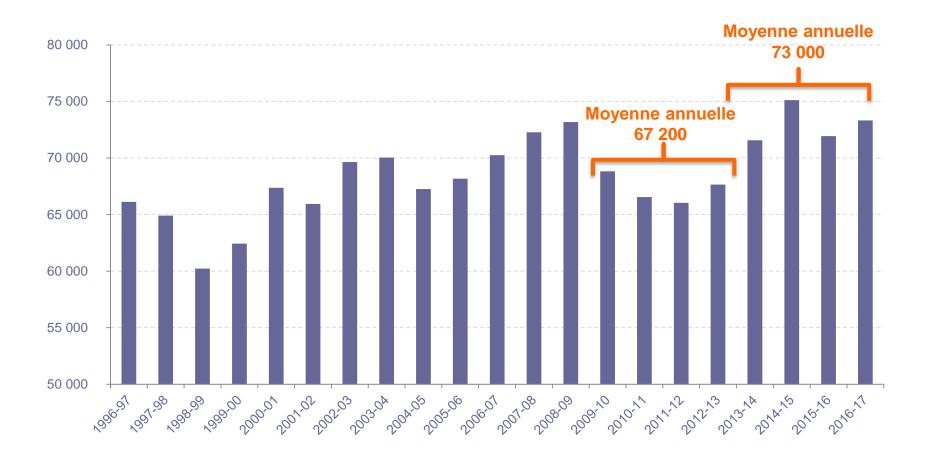
Les créations d'associations





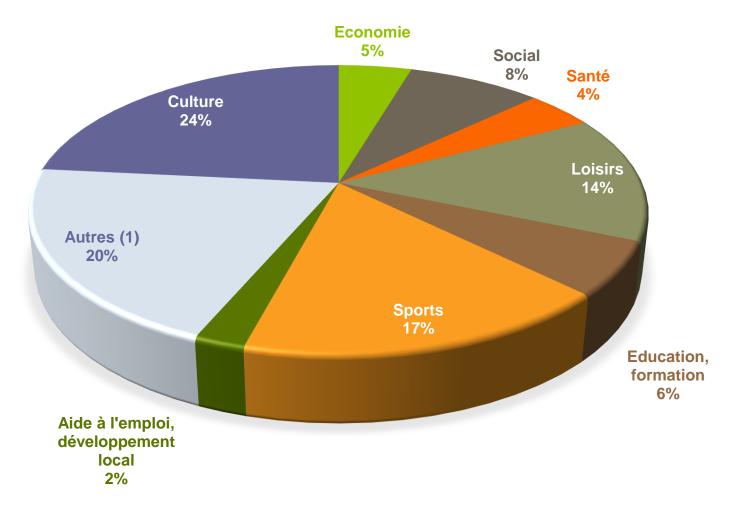


Evolution sur 20 ans



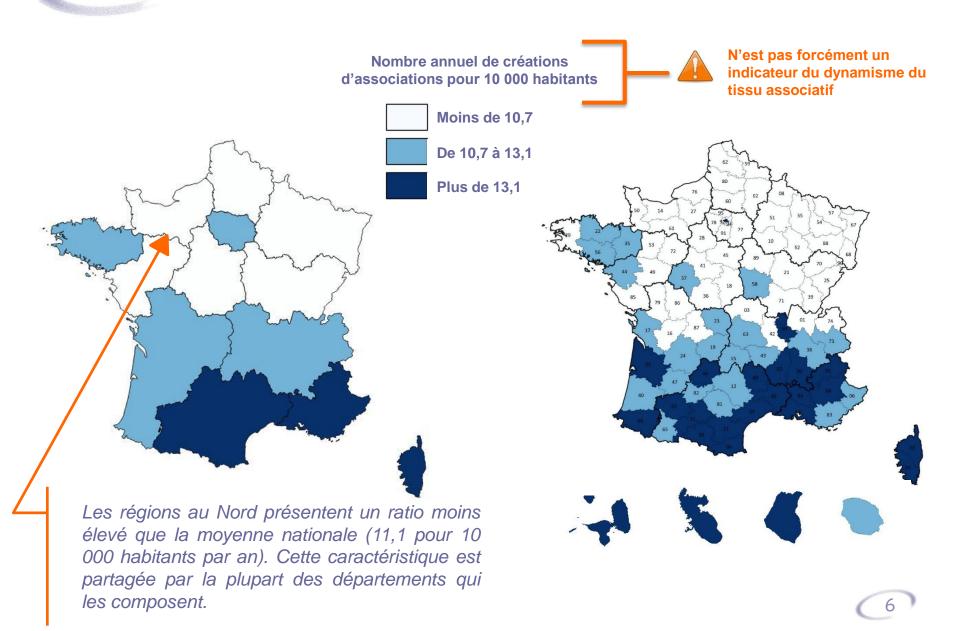
Source : Services du Journal officiel. De début septembre à fin août pour correspondre au rythme d'activité de bon nombre d'associations et pour éviter des biais significatifs constatés en fin d'année, lorsque l'on observe les créations selon l'année civile.

Objet des créations



Source : Journal officiel sur la période 2011-2016. Traitement R&S sur les 10 principaux thèmes. (1) Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Densité de créations dans les territoires





Bénévoles et associations





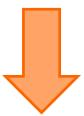


Combien d'associations en France?

On connaît la date de naissance d'une association, mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

L'estimation de R&S à partir de 4 critères complémentaires⁽¹⁾ :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans
- Le nombre d'associations employeurs
- Le nombre de clubs sportifs
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport



1,3 million

13 millions de bénévoles aux 1001 façons d'agir

Sur place, régulièrement



Les réseaux sociaux Internet solidaire



Mission ponctuelle ciblée



A distance : comptabilité, dossier...

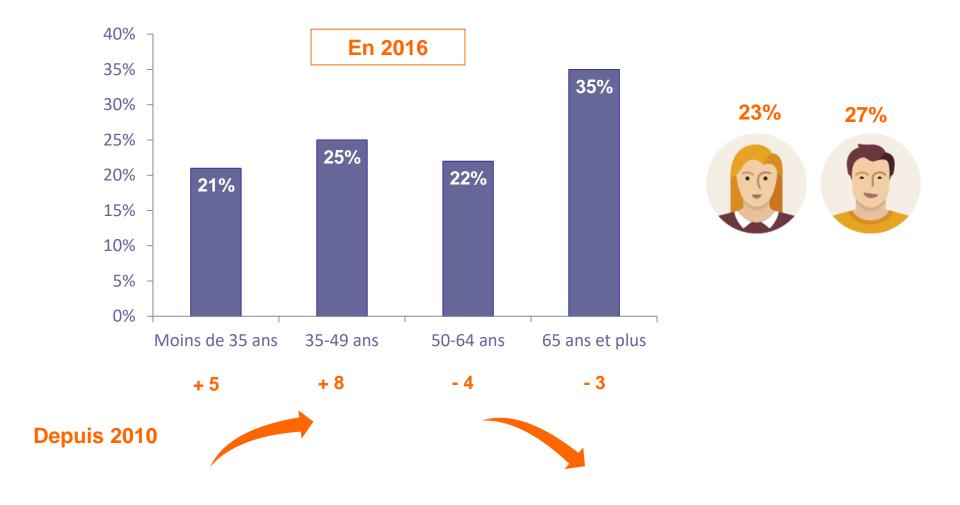


Coup de mains





25% des Français bénévoles dans une association



Sources : enquêtes IFOP 2010 - 2016 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités. Lecture : 25% de Français donnent du temps à une ou plusieurs associations ; 21% parmi les moins de 35 ans, en 2016. Ils étaient 16% en 2010, soit 5 points de plus en 6 ans.

Pour les autres mais aussi pour soi...

Les raisons de l'engagement bénévole aujourd'hui :



Bénévole aujourd'hui : nouvelles tendances



La recherche de projets et d'actions concrètes



La définition d'objectifs et l'attente de résultats



Se former, être efficace dans son action bénévole



S'appuyer sur les compétences bénévoles acquises



Plus de mobilité, diversité d'expériences bénévoles



Agir en équipe, convivialité et enthousiasme



L'emploi associatif







Avertissements au lecteur : une harmonisation entre l'ACOSS, l'INSEE et la DARES a nécessité des changements méthodologiques qui ont conduit à construire une nouvelle série de données, pour les années antérieures à 2016. Il convient donc de s'abstenir de tout rapprochement avec nos précédentes publications.

Un enjeu économique et social fort

167 000 employeurs

- 13% des associations en activité
- 52% des associations employeurs ont 1 ou 2 salariés
- Plus de 8 000 associations emploient plus de 50 salariés

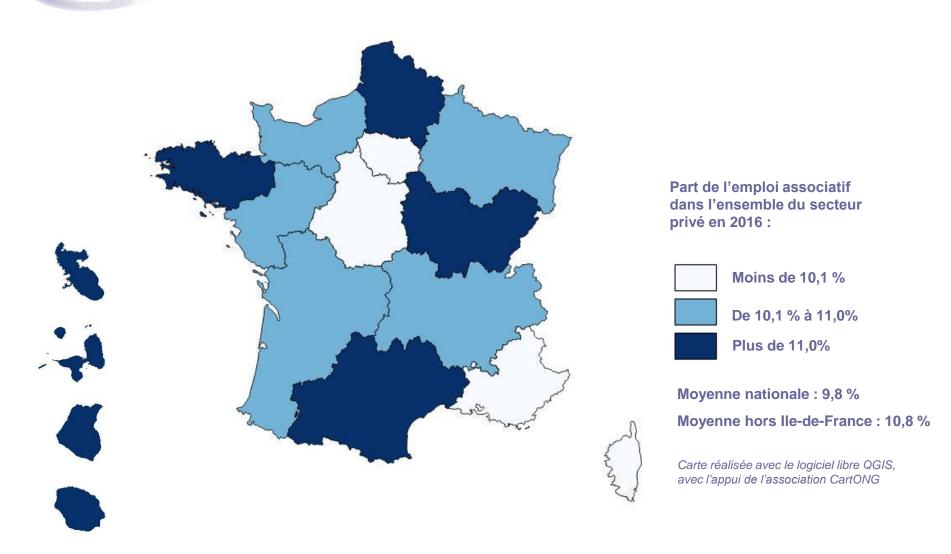
1 853 000 salariés

9,8% des salariés du secteur privé

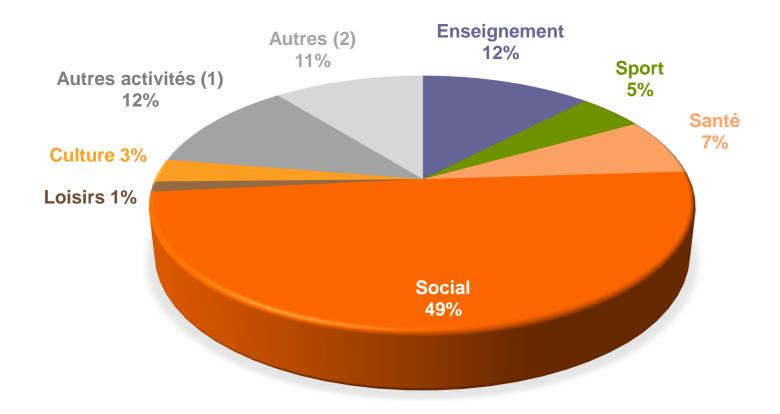
39 milliards d'euros de salaire

7% de la masse salariale du secteur privé

Le poids de l'emploi associatif dans les régions

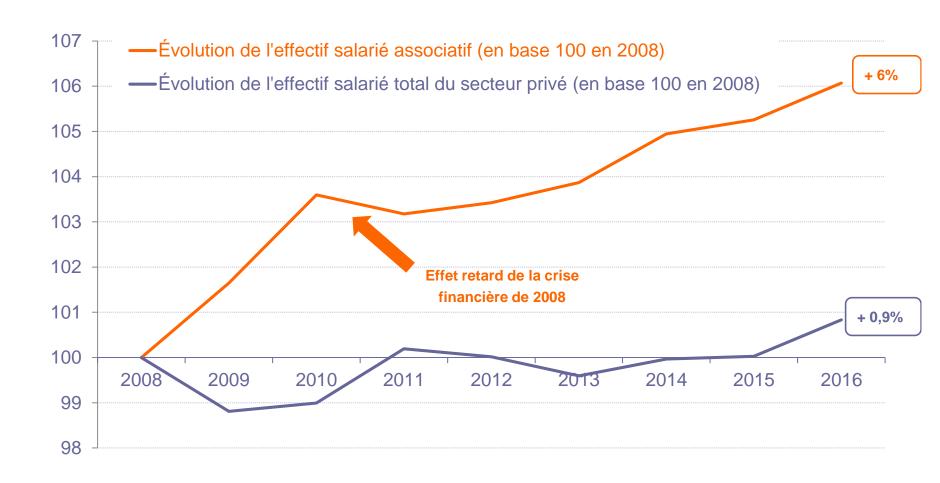


Les effectifs salariés par secteur d'activités



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2016. Traitement R&S - L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 4. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

L'emploi dans les associations et le secteur privé



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. Les courbes sont construites en tendance, à partir de l'année 2008.



Le moral des responsables associatifs



Enquête nationale réalisée auprès de 1.204 responsables associatifs, entre le 11 avril et 19 mai 2017.

Echantillon national représentatif constitué d'après la méthode des quotas appliquée aux variables « budget », « emploi » et « secteur d'activité » des associations

Bilan du premier semestre 2017

Sont jugées bonnes ou très bonnes, par l'ensemble des dirigeants associatifs :

	Mai 2012	Mai 2013	Mai 2014	Mai 2015	Mai 2016	Mai 2017
La situation financière	60%	53%	47%	50%	53%	59%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité)	40%	42%	44%	47%	46%	45%
La situation générale de l'association (actions, missions)	68%	61%	61%	64%	65%	66%

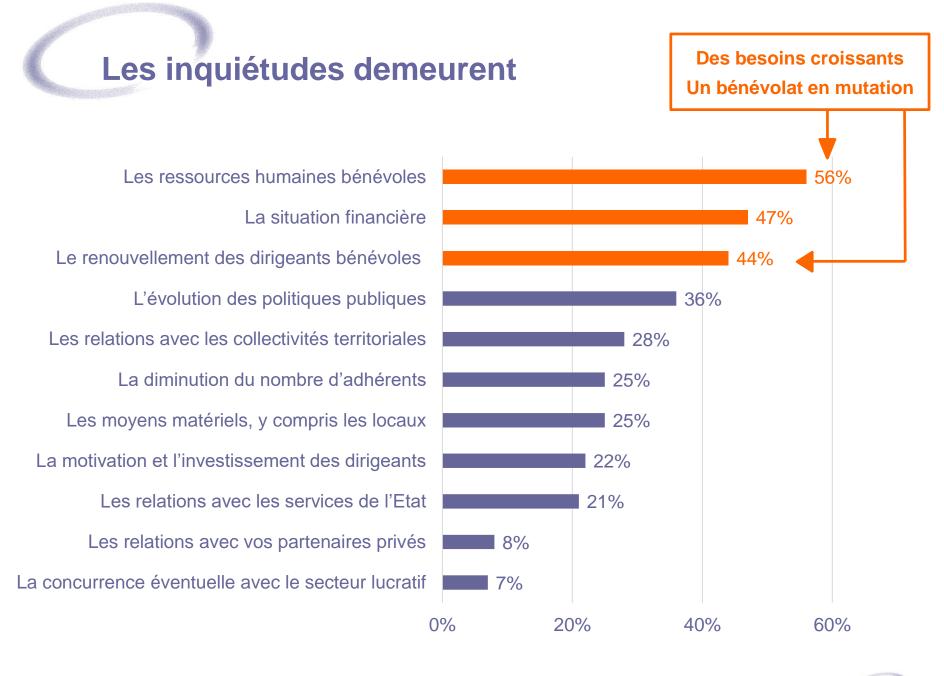
Au printemps 2017, la proportion de dirigeants satisfaits de la situation financière de leur association retrouve à peu près son niveau de 2012 (59%). Elle reste nettement sous la barre des 50% s'agissant du bénévolat. Pour autant, les deux-tiers des responsables font un diagnostic favorable de la situation.

Un peu plus d'optimisme...

Pour les prochains mois :

	Mai 2012	Mai 2013	Mai 2014	Mai 2015	Mai 2016	Mai 2017
La situation générale de l'association (actions, missions) est pronostiquée bonne ou très bonne	51%	50%	50%	50%	55%	57%
L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité	60%	56%	59%	56%	56%	59%

Par rapport aux années antérieures, 2016 avait marqué un regain d'optimisme de la part des dirigeants associatifs. Ils le confirment au printemps 2017, et le traduisent plus souvent en termes de nouveaux projets (+ 3 points par rapport à 2016).



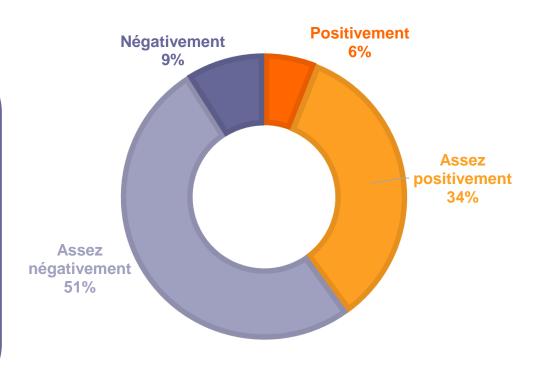
L'impact des récents changements institutionnels *

1 association sur 2 concernée

Les difficultés déclarées

- La réduction des soutiens financiers et matériels : 45%
- Le changement des dispositifs d'aide : 27%
- Des changements d'interlocuteurs : 26%
- Des orientations politiques nouvelles : 23%

Des changements vécus



^{*} Nouveau découpage régional et nouvelles élections, loi dite « NOTRe » du 7 août 2015, fusions de certaines intercommunalités et de certaines communes...



En savoir plus







R&S, un réseau d'experts au service des solidarités

Association sans but lucratif, Recherches & Solidarités s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs. Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales, en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Dans la rubrique Etudes thématiques :

• Publications nationales annuelles sur le bénévolat, la vie associative, le don d'argent, l'emploi dans l'économie sociale.

la rubrique Dans les territoires :

- Panoramas régionaux à l'échelle des 17 régions : l'emploi dans l'économie sociale, le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Les Essentiels de la vie associative dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle : marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : nos sources et nos coopérations

- Les services du Journal Officiel et des tribunaux d'instance d'Alsace-Moselle, pour le suivi régulier des créations d'associations,
- Les services des ministères en charge des Sports et de la Vie associative, pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,
- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de l'ACOSS URSSAF, et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Les enquêtes annuelles de R&S auprès des bénévoles et des responsables associatifs, l'enquête IFOP pour le compte de France Bénévolat et R&S, sur le comportement bénévole des Français (triennale),
- Un comité pluridisciplinaire, composé par Recherches & Solidarités, autour d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, dans les associations, les fondations, les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.

Annexe 2 : les secteurs d'activité au regard des créations

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel (Répertoire National des Associations en vigueur depuis avril 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 3 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les effectifs du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, et en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les effectifs du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 4 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.